Image not found or type unknown

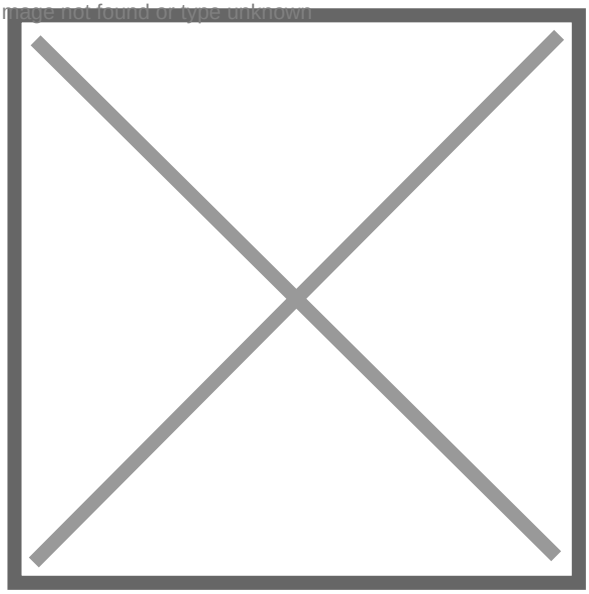

Problème avec Direct assurance suite véhicule incendiée

Par **bibis971**, le **13/06/2013** à **10:51**

Bonjour , je me permets de poster ce message afin de trouver de l'aide par rapport à mon problème.

Le 07/12/2012 : Je retrouve dans mon garage ma voiture vandalisée, on y a aspergé de l'extincteur , la vitre conducteur est brisée .
Je porte plainte contre X.

Le 11/12/2012 : Ma voiture est remorquée dans un garage agrée par mon assurance afin d'y être réparée : Galaxis auto 92110 Clichy

Le 10/01/2013 : Je récupère ma voiture ; cependant ,je constate plusieurs anomalies : présence de poudre d'extincteur dans la voiture, commande de vitre défaillante , commande de lève capot absent , joint de vitre défaillant .

Je recontacte l'assurance et l'expert (Cabinet Gicquel) qui m'informent qu'il y à une garantie de 2 ans pièces et main d'oeuvre.
Un rendez-vous est pris le 22/01/2013 au garage en présence de l'expert qui constate par lui même les anomalies et me dis que le véhicule va être repris en charge pour travaux dans le même garage.
Durant ce temps les dysfonctionnements se succèdent : présence et odeur de poudre , voyants d'alertes allumés en marche , commande de vitres défaillants .

05/03/2013 : Le garagiste reprend la voiture , la voiture y reste pendant un peu plus d'un mois car les pièces commandées ne sont pas livrées.

10/04/2013 : Le garagiste m'appelle pour me signaler que mon véhicule garée sur la voie publique a été incendiée la nuit précédente .
Je porte plainte contre X

A ce jour , je n'arrive pas à trouver de solutions avec l'assurance, mon véhicule est à la fourrière les frais sont d'environ 500€.
La personne qui s'occupe de mon dossier est injoignable sur son numéro 016093, elle m'a demandé de faire une main levée au commissariat, pour que l'expert puisse voir le véhicule et évaluer les dommages, cependant le fonctionnaire de police m'a informé que cela n'existait plus (soit c'est un bon de restitution, soit un bon de visite qui sont tous deux valable 24h) .
Je suis toujours prélevé de 73 € par mois alors que je n'ai ni voiture ni véhicule de prêt et que je suis assuré tous risques .
Espérant trouver une solution grâce à votre aide .
En vous remerciant .

Par **chaber**, le **14/06/2013** à **07:27**

bonjour

[citation]10/04/2013 : Le garagiste m'appelle pour me signaler que mon véhicule garée sur la voie publique a été incendiée la nuit précédente .
Je porte plainte contre X [/citation]
votre véhicule étant sous la garde du garagiste, c'est à son assurance d'intervenir, au titre de bien confié, et de procéder à l'indemnisation de vos frais

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés